

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré:
Mo:
bt:



12023569

DÉPOSÉ AU GREFFE

13-01-2012

TRIBUNAL Greffe COMMERCIAL
DE BRUXELLES

Dénomination

(en entier) : **ASSOCIATION SPORTIVE CLUB D'HAVINNES**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : Rue Monseigneur Deschamps, 18 à 7540 RUMILLIES

N° d'entreprise : 0432.608.716

Objet de l'acte : **Démission - nomination - renouvellement des administrateurs**

Extrait du rapport de l'Assemblée Générale réunie au siège social, le 21 novembre 2011.

L'Assemblée Générale a entériné la démission de Monsieur Jean-Luc MATON en tant que vice-président et administrateur.

Extrait du rapport de l'Assemblée Générale réunie au siège social, le 26 décembre 2011.

L'Assemblée Générale a accepté la démission de Mesdames Katty DEWEERD et Odette LEROY comme administrateurs.

Elle a décidé, à l'unanimité, de modifier l'article 25 de ses statuts de la façon suivante :

En cas de dissolution anticipée de l'association, l'assemblée générale qui l'aura prononcée nommera, s'il y a lieu, des liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs. Les biens et les valeurs de l'association dissoute, après acquittement du passif, seront destinés à l'ASBL "Ecole des jeunes de l'ASC Havinnes". Au cas où cette ASBL disparaissait également, l'actif sera attribué à une association dont le(s) but(s) est (sont) identique(s) à celui (ceux) de l'association dissoute.

Pour une durée de quatre ans à dater de ce jour, l'assemblée générale a décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de :

- Monsieur André PETIT
- Monsieur Pascal CHOQUET
- Monsieur Jacques LORY
- Monsieur Guy BARBIEUX
- Monsieur Damien FRANCOIS

Ceux-ci ont désigné entre eux :

En qualité de	Président :	Monsieur André PETIT
	Vice-Président	Monsieur Pascal CHOQUET
	Trésorier	Monsieur Jacques LORY
	Secrétaire	Monsieur Damien FRANCOIS
	Administrateur délégué	Monsieur Guy BARBIEUX

Les signataires sont :

le président,

l'administrateur délégué,

A. PETIT

G. BARBIEUX

Mentionner sur la dernière page du Volet B.

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature